



GOURNAY
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20221013-DEL-2022-74-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Conseil municipal Séance du 13 octobre 2022

Délibération n° 2022 - 74

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	26	3	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0			

Le 13 octobre 2022 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 7 octobre 2022 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDT — M. Francis DEFRAUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M. Éric FOURNIER — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M. Jean-François PERON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Amélie GUILLOU donne pouvoir à M^{me} Nadège HUGUET
M^{me} Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Éric FOURNIER
M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Manuela RAMIREZ.

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE FACULTATIVE "BIEN VIVRE"

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22,

VU la délibération du 15 juillet 2020 créant la commission "Bien vivre",

VU la délibération du 15 juillet 2020 désignant la composition de la commission "Bien vivre",

VU le courrier de Monsieur DA CUNHA en date du 14 septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la composition de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE : **DIT** que sont élus à la Commission municipale "**BIEN VIVRE**" les membres suivants :

.../...

Monsieur Éric SCHLEGEL, Président de droit
Monsieur François DAIRE
Monsieur Alain GROSDÉ
Madame Amélie GUILLOU
Monsieur Francis DEFRANOUX
Madame Manuela RAMIREZ
Monsieur Éric FLESSELLES
Monsieur Bruno AFONSO
Madame Maria GENARO

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 19-10-2022



Le Maire,
Éric SCHLEGEL.